**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Arrondissement**

**de Nontron DE LA COMMUNE DE NANTHEUIL**

**Canton de THIVIERS**

 **L’an Deux Mil Onze le Premier Octobre**, à 8 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de NANTHEUIL (Dordogne), s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Paul **CANLER**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CANLER Paul, M. CHAMINADE André, Mme DEBORD Delphine, DOOM Matthieu, Mme FAURE Marie-Annick, M. JOLLIVET Jean-Paul , Mme LAGARDE Bernadette, Mme PUYBAREAU Christiane, M. REDON Robert, M. Georges STOCKI. M.ROUCHAUD Jean.

ABSENT EXCUSE  M. BONNET Daniel représenté par M. Jean-Paul JOLLIVET , M. CHAMINADE Yannick représenté par Mme LAGARDE Bernadette.

ABSENTS  : M. HABONNEAU Jean-Luc ,M. LEBRUN Serge ,

Date de convocation : 26 septembre 2011.

Nombre d’élus : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Le quorum étant atteint l’assemblée peut valablement délibérer.

 Madame LAGARDE Bernadette a été désignée secrétaire de séance.

**1/ Approbation du PV de la séance du 26 août 2011.**

Le Conseil Municipal approuve le PV de la séance du 26 août 2011.

**2/ Délibération pour renouvellement contrat de Melle VILATTE Patricia :**

**Contrat Mission Temporaire auprès du CDG24 pour Mlle VILATTE Patricia ( délibération intégrale)**

Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat de Mlle VILATTE Patricia au titre des missions temporaires pour la période scolaire 2011/2012 dans les conditions identiques à l’année passée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**décide** de missionner le CDG 24 pour établir un contrat pour Mlle VILATTE Patricia pour la période du 1er Septembre 2011 au 30 Juin 2012 dans les conditions identiques à l’année écoulée soit :

* **Poste**: adjoint technique territorial 2ème classe dont les taches sont :

 *☞ encadrement et surveillance des enfants de la garderie matin et soir – dont la compétence appartient à compter du 1er Janvier 2011 à la Communauté de Communes du Pays Thibérien-*

*☞ encadrement Entretien des locaux de la garderie ;*

*☞ accompagnement des enfants dans la navette transport scolaire ;*

*☞ aide à la confection des repas à la cantine*

*☞ aide à l’enseignante pour atelier*

*☞ service à la cantine des repas aux enfants ;*

* **Temps de travail** rémunéré : 26H/ semaine
* **Salaire** : minima FPT
* ----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. le Maire : maintenant que la Communauté de Communes assure la gestion des garderies, je vais contacter le Président afin que ce contrat évolue de façon sûre pour Patricia Vilatte.

Bernadette Lagarde : si des heures supplémentaires sont envisagées, elles pourraient être effectuées par Melle VILATTE ?

Jean Rouchaud : Quelle est la durée pour des contrats renouvelables dans ce contexte , n’est ce pas deux ans ?

Jean Paul Jollivet : il faut que le cas de Patricia soit pris en compte de façon à ce que celui-ci soit fait dans des conditions de sûreté pour cette dernière.

Paul Canler : je vais me rapprocher de la Communauté des Communes pour y palier.

**3/ Convention avec la commune de CORGNAC pour mise à disposition d’un agent à temps partiel :**

M. Paul CANLER : la commune de CORGNAC nous avait mis à disposition un agent à temps partiel Yannick Amblard, - Mr le Maire de CORGNAC a recruté à mi-temps cet agent en tant qu’agent polyvalent par un contrat de droit public, et nous propose de faire pareil. Ce type de contrat est réservé aux communes de moins de 1000 habitants, après avoir contacté le Centre de Gestion , nous pouvons le recruter dans le cadre de mission temporaire pour une durée de deux ans maximum, avec possibilité de résiliation anticipée si nécessaire.

Jean Paul Jolivet : l’idéal serait de le prendre une semaine sur deux.

Paul Canler : et modulable en fonction des besoins de chacune des deux communes.

 Le **CONSEIL MUNICIPAL** décide à l’unanimité :

* De signer un contrat de mission temporaire à compter du 1er octobre 2011,
* Pour un nombre d’heure par semaine de 17 H 50,
* Indice : ( identique à celui de Corgnac)

**4/ Délibération pour emploi de Mme Christelle BEAUBATIE à compter du 01/01/2012 (fin du CUI)**

Paul Canler explique au Conseil Municipal les conditions du contrat actuel de Mme Christelle Beaubatie (contrat aidé par l’Etat pendant 2 ans).

Le Conseil Municipal est d’accord pour conserver Christelle à son poste,

Paul Canler : il est nécessaire qu’elle effectue des formations pour évoluer, pour l’instant elle est à temps partiel soit 28 H par semaine, son salaire correspondra à celui d’un agent administratif avec indice 326 .

Le **CONSEIL MUNICIPAL** décide à l’unanimité :

* De maintenir l’emploi de Christelle Beaubatie et donc de mettre en place la procédure de création de poste avec publication auprès du Centre de Gestion ;

**5/ Projet Eco-Centre(Région (chantier école pour isolation bâtiment cantine-salle des fêtes).**

Paul Canler : la Mairie a été contactée par l’ASSOCIATION PEGASE PERIGORD, qui proposait un chantier école, et qui demandait si un bâtiment dans la commune pouvait en bénéficier, notamment la salle des fêtes (isolation).

Le devis fourni par l’ECO CENTRE s’élève à 16.084,24 € HT, - le principe est que la Région acquitte le coût de la main d’œuvre, - et le propriétaire en l’occurrence là la commune acquitte les fournitures pour le montant précité.

Jean-paul Jollivet mandataire de M. Daniel Bonnet fait lecture de son pouvoir au Conseil Municipal aux termes de laquelle il fait mention de la nécessité de construire un hangar pour stocker tout le matériel et laisser l’atelier actuel à disposition des associations. Le Maire est d’accord avec cette proposition.

Paul Canler : par suite de la dernière tempête, la toiture de la salle des Fêtes actuelle ayant eu besoin de réparation, il a été constaté que des travaux importants étaient nécessaires : la toiture doit être très rapidement refaite en totalité. C’est une priorité absolue.

Un devis va être demandé à diverses entreprises.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** est d’accord à l’unanimité :

* De différer les travaux d’isolation proposés par le chantier école d’autant plus que la construction d’une salle neuve est en projet,
* Et de faire effectuer les travaux nécessaires à la toiture de la salle des Fêtes,

**6/ Proposition de contrat d’entretien annuel du chauffage de l’église :**

M le Maire a reçu une proposition de contrat d’entretien annuel du chauffage de l’Eglise concernant le fonctionnement du gaz, et en fait lecture au Conseil Municipal.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** décide à l’unanimité :

* D’accepter le contrat de maintenance proposé par S.N.T.B.I de DIJON pour un coût annuel de 364 € Hors Taxe.
* Donne pouvoir à M. le Maire à l’effet de signer tous documents à cet effet, ce contrôle étant obligatoire.

**7/ Tarifs assainissement 2012**

Le Maire explique au Conseil Municipal que le budget d’assainissement doit s’équilibrer obligatoirement sans subvention communale.

Après discussion, il est indiqué que certains habitants du Bourg ne sont pas raccordés à l’assainissement, un rappel va leur être adressé, le raccordement étant obligatoire.

 Le **CONSEIL MUNICIPAL** décide à l’unanimité :

* De fixer la redevance auprès des usagers du service Assainissement collectif à 220 € par an (part fixe)
* De fixer le prix du m3 consommé à 1,61 €
* De facturer la participation annuelle (220 €) à tous les usagers de l’assainissement collectif qui ne sont pas abonnés au réseau d’eau potable ;

**8/ Encaissement d’un chèque de 150 € :**

M. le Maire : par suite d’un changement de deux tableaux usagés à l’école, dont un de ceux enlevés a été demandé par le Club des Aînés, il a été remis par le Club des Aînés un chèque de 150 € pour effectuer un don à l’Ecole.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** donne son accord pour procéder à l’encaissement du chèque de 150 €.

**Questions diverses :**

 a/ Chemin qui passe devant la maison ex-Frange à la Jalasie qui descend vers la rivière,  :

 Paul Canler : la Mairie a reçu une lettre émanant de l’EARL LE MARONNIER , qui demande que le nécessaire soit fait pour que le chemin rural retrouve son assiette et soit réouvert.

André Chaminade : je me suis rendu sur place avec mon frère, pour voir les travaux d’élagage, et le travail a effectuer pour le rendre praticable sur environ 300 mètres. Jean Jacques Chaminade se propose, après élagage, d’effectuer bénévolement les travaux d’ouverture.

Paul Canler : La première formalité est de faire passer un géomètre pour trouver son emprise exacte et le faire borner, je vais contacter M. Chatenoud à cet effet. Et en même temps je lui demanderai de borner le chemin derrière chez M. Lasserre(ex chemin rural), qui souhaite acquérir la parcelle derrière chez lui après enquête publique.

b/ Paul Canler : Réunion prévue pour le Jeudi 3 novembre 2011 à 14 H 30 à la salle des Fêtes de Nontron, thème : Fiscalité de l’Urbanisme,

c/ Paul Canler : il doit être signalé à M. Alain Javanaud :

* Un trou se trouvant route du Bost du Traud, un autre à l’entrée des Renaudies , et des tranchées à Puytraud à remettre à niveau,

d/ Georges Stocki : concernant la bascule de Fard, il serait agréable de la faire réparer,

Paul Canler : ce qui va être fait .

e/ Paul Canler : Beaucoup de riverains demandent que la vitesse soit limitée à 50 km, notamment sur la route des Pradelles,

Bernadette Lagarde : fait mention du 50 km/heure du Tuquet qui pourrait être placé à partir du Vivier suite à la demande de riverains,

Paul Canler : la commission voirie doit faire le recensement des panneaux de lieux -dits.

Le panneau de limitation de vitesse de Fard est un 60, il devrait être remplacé par un 50.

Paul Canler : concernant la gestion de la voirie, afin de percevoir plus de dotation de l’état, la Communauté de Communes prendrait en charge toutes les voies revêtues. Lors de la dernière réunion j’ai demandé, comme d’autres Maires, que 50 % de ces voies soient communautaires. Pour les 50% restant, ils seraient tarifiés à 1€ le mètre linéaire à la charge de chaque commune.

Le reclassement des chemins ruraux revêtus en voies communales doit être demandé. L’état des lieux devra être fait par M. Galvagnon (DDE).

f/ Concernant les chemins, de plus en plus de personnes se plaignent de la gêne occasionnée par les motos et les quads,

Paul Canler doit se rapprocher de la Communauté de Communes à cet effet, afin de proposer une solution identique à toute les communes. Sur les chemins classés de randonnée (PDIPR) la circulation des véhicules à moteurs est interdite.

g/ Bernadette Lagarde : concernant la cantine, lors de température élevée, il serait souhaitable de doter la cantine de ventilateur ou autres,

Paul Canler : peut être aussi de stores extérieurs, il faut voir.

h/ Jean Rouchaud : je dois recontacter le Fonds Départemental d’Art Contemporain pour l’exposition.

i/ Matthieu Doom : M. Fayol de la Jalasie m’a informé que le chemin passant derrière chez eux se trouve envahi par les mauvaises herbes : ronces..

Ce chemin a été débroussaillé récemment, il est rappelé que l’entretien des accotements des chemins ruraux est à la charge des riverains.

j/ Paul Canler : il doit être adressé à la personne qui a démonté la barrière lors de la nuit du 26 août 2011, une facture pour quatre heures de main d’œuvre pour la réparer et la remettre en place.

H/ Il est revu et modifié la liste des élus participants aux réunions à la Communauté de Communes :

 Après avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête les commissions comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Commissions Thématiques | Membres |
| ZAE | BONNET Daniel. LAGARDE Bernadette. CHAMINADE André |
| COMMUNICATION (interne et externe) | STOCKI Georges. CANLER Paul |
| CLUB ENTREPRISES | DOOM Mathieu. LEBRUN Serge |
| ENVIRONNEMENT | DOOM Mathieu |
| FORET | CHAMINADE Yannick |
| ASSAINISSEMENT | REDON Robert |
| CARTES COMMUNALES | CHAMINADE André. HABONNEAU Jean-Luc. LAGARDE Bernadette |
| ENFANCE | PUYBAREAU Christiane. DEBORD Delphine |
| VOIRIE | HABONNEAU Jean Luc. JOLLIVET Jean Paul . CHAMINADE André. |
| MATERIEL DE VOIRIE | JOLLIVET Jean Paul. CHAMINADE Yannick |
| TOURISME | LEBRUN Serge. DEBORD Delphine. LAGARDE Bernadette. FAURE Marie Annick. ROUCHAUD Jean.  |
| REFLEXION SUR LA CULTURE | ROUCHAUD Jean. STOCKI Georges |
| FINANCES | BONNET Daniel. FAURE Marie Annick |
| REFLEXION SUR L EVOLUTION DE LA COMMUNAUTE | CANLER Paul. STOCKI Georges. LAGARDE Bernadette.  |
| Le Maire est convoqué d’office à chaque reunion de la Communauté des Communes. |

Séance levée à 10 H 30.

Rédaction du PV : Bernadette LAGARDE

Responsable du PV : Paul CANLER, Maire de la Commune.